

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 20

Artikel: Le mari et la femme dans le ménage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188732>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Suisse : un an 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
étranger : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
du Canton 15 c.) la ligne ou de la Suisse 20 c.) son espace. de l'Etranger 25 c.)

Du langage parlementaire et diplomatique.

Sous ce titre, M. Lucien Aubanel publie, dans le *Courrier de l'Europe*, les spirituelles réflexions qu'on va lire :

« S'il est malaisé de dire la vérité à une jolie femme, croyez-vous qu'il soit facile de la dire aux hommes, même les plus laids ?

Le langage parlementaire et diplomatique a précisément pour but de tromper si adroitemment, que le mensonge et la vérité aient toujours une parfaite ressemblance.

Le mensonge doit toujours paraître le cousin germain de la vérité.

Ce qui est vraisemblable n'est point toujours vrai. Par contre, que de choses vraies sont invraisemblables.

La parole ayant été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée, le comble de l'art, c'est de parler pour ne rien dire.

Questionnez un ministre sur ses intentions, que vous supposez belliqueuses. Ce ministre vous répondra tranquillement : « Nous voulons la paix, mais encore faut-il que la paix soit possible. Quoiqu'il arrive, nous nous inspirerons des véritables intérêts du pays et nous conformerons notre conduite aux circonstances qu'il est encore possible de prévoir. La nature et la durée des engagements officiels que nous négocions dépendra plus des événements que de nous. »

Vous serez difficile si vous n'êtes pas satisfait après de tels éclaircissements.

C'est absolument comme ces lettres qui finissent par des politesses ambiguës : « Croyez, Monsieur, à la sincérité des sentiments que vous m'inspirez. Je ne passe pas un jour sans vous souhaiter le bonheur que vous méritez. »

Et si le Monsieur ne mérite aucun bonheur ? Et si le sentiment sincère est une haine carabinée ?

J'ai connu certain employé qui s'visa naguère de demander une augmentation à son chef de bureau.

Le chef de bureau répondit : « Je m'explique votre requête et j'y ferai droit dans la mesure de mes moyens et de vos mérites. Vous ne resterez pas longtemps avec vos appointement actuels. »

L'employé croyait sa fortune faite. Huit jours après, il était mis à la porte. Et cependant, qui pouvait prétendre que son chef de bureau l'eût trompé ? Le mensonge a cela de bon qu'il ménage les espé-

rances et retarde l'heure des grands désespoirs. La politesse n'est faite que de jolis mensonges. Le monde cesserait demain d'être habitable si nous prenions l'engagement formel de nous dire purement et simplement ce que nous pensons les uns des autres.

Est-ce mentir que de ne pas dire ce qu'on pense, tout ce qu'on pense ?

Faut-il, au contraire, pour qu'il y ait mensonge, que nous ayons dit autre chose que la vérité ?

Questions délicates que je n'ai pas la prétention de résoudre et que je soumets aux méditations de tous !

Laissez-moi seulement vous raconter l'histoire d'un homme qui fut déshonoré, ruiné, tué... pour avoir dit la vérité... seulement pendant 24 heures. Il se nommait Félix, par une amère ironie du sort.

A la suite d'un pari, l'infortuné jura de dire toute sa pensée, durant un jour.

Dès sept heures du matin, ses domestiques le quittaient.

Avant déjeuner, il avait rompu toutes relations avec son associé. C'était la ruine. L'événement subit fut commenté de manière à le perdre de réputation.

A la suite d'une explication pénible, son banquier lui coupait son crédit, vers deux heures.

A cinq heures, il était mis à la porte par les parents de sa fiancée.

Dans la soirée, il perdait cinq vieux amis.

A minuit, il avait déjà sept procès et trois duels sur les bras.

A huit heures, le lendemain matin, il était tué d'un coup d'épée.

Mais il avait eu la satisfaction de dire à tout le monde la vérité... pendant vingt-quatre heures !

Le mari et la femme dans le ménage.

Nos lectrices accueilleront sans doute avec grand plaisir les lignes suivantes, écrites par une dame de Fribourg au journal de cette ville :

Monsieur le Rédacteur,

Dans nos écoles, on fait suivre à nos jeunes filles un cours d'économie domestique ; on leur apprend qu'il faut savoir régler sa dépense d'après ses revenus, qu'il faut raccommoder le linge à temps, que les vêtements doivent être soignés, les souliers ressemellés, etc. Il est impossible d'enseigner de

meilleures choses, c'est une très bonne théorie, mais la pratique ???

Monsieur, dans son ménage, parle d'économie, il reproche à Madame qu'elle ne sait pas calculer, régler ses dépenses, etc. Mais Monsieur ne devrait pas ignorer que Madame n'a jamais su ce qu'elle pouvait dépenser par semaine, par mois ou par année. Monsieur croit avoir donné beaucoup quand il a donné 20 fr. !!! Et avec cela il faut que Madame entretienne son ménage, qui est nombreux ; il faut demander, arracher franc après franc pour acheter un vêtement à un enfant, un chapeau à un autre, à celui-là une robe ; et pour Madame rien, qu'elle prenne sur l'argent du ménage, par exemple sur l'argent qui devrait servir à payer le boucher ; 15 jours après il faut s'humilier, demander encore pour le boulanger, puis la tremblette vous prend, il faut payer le lait, etc.

Tout en enseignant dans les écoles l'économie domestique, on devrait apprendre aux jeunes gens à ne pas être des potentiels dans leur ménage. Une femme, si bien douée qu'elle soit, ne peut pas être économe, régler sa dépense, dépenser à propos, si elle ne sait pas sur quelle somme se baser. Dans un ménage, il ne faut pas deux bourses, et à chacun son département. Monsieur sait ce qu'il gagne, connaît son revenu, il sait ce qu'il lui faut pour ses dépenses personnelles, pour les achats qu'il se réserve de faire lui-même. Madame a sa cuisine, son linge, sa maison, ses enfants à surveiller, et, pour cela, elle doit avoir une somme fixe par semaine, par mois ou par année, et si cela est nécessaire, on lui fera comprendre qu'elle doit être stricte et qu'on ne peut rien lui donner de plus.

Mais qu'un mari se mette bien dans la tête qu'il est humiliant de falloir toujours demander de l'argent, surtout pour les petites dépenses personnelles. Quand nos maris se persuaderont bien qu'ils nous ont prises pour être leur compagne, leur amie, pour leur aider à élever une famille, qu'ils nous feront leurs observations avec douceur, qu'ils nous témoigneront de la satisfaction, de la confiance, qu'ils seront en un mot moins pénibles pour nous et surtout moins exigeants (car souvent on exige moins d'une domestique, mais il est vrai que cette dernière est à ménager, elle peut s'en aller), ils verront alors qu'il est bien facile de vivre en bonne harmonie, chaque chose étant bien réglée, bien établie. Madame n'étant plus humiliée à chaque instant, n'aura plus sujet de se croire malheureuse. Monsieur ne se croira plus une victime. Chacun se plaira chez soi et on ne verra plus autant de ménages désunis, cherchant à vivre chacun de leur côté. L'amour de la famille, le respect de soi-même, la prospérité naîtront de cette ligne de conduite.

Une mère de famille plus intelligente qu'on le suppose.

Balayage.

16.VI.1885

Le 27 avril dernier, la Municipalité de Lausanne a présenté au Conseil communal un projet de mise à ferme du balayage de la ville. A ce sujet, il est

curieux de rappeler comment ce service public se faisait au commencement du siècle. — Nous voyons dans les procès-verbaux des séances de la Municipalité, qu'en 1804, la Direction de la Maison de Force, autorisée par le Petit Conseil, offrit à la Municipalité de Lausanne de mettre à sa disposition dix ou douze forçats pour le balayage des rues, moyennant une rétribution inférieure à celle accordée aux manœuvres employés jusqu'alors. Une convention intervint, d'après laquelle la Direction se chargeait de fournir à ses frais les argousins (surveillants), chars ou tombereaux et outils nécessaires. De son côté, l'administration communale s'engageait à verser dans la caisse de la Direction le produit de la vente des fumiers et balayures. Cette convention fut exécutoire dès le mois de juillet 1804 et dura pendant plusieurs années.

Un mariage en Chine.

Un des avantages de l'expédition française en Chine a été celui de fournir aux journaux le prétexte de relations de toute espèce sur les mœurs de ce pays, encore bien peu connues chez nous. Le *Temps* a publié, entr'autres, une série d'articles excessivement intéressants, auxquels nous empruntons les lignes suivantes :

« En Chine, c'est ordinairement la famille assemblée qui se charge du choix de l'épouse. Ce choix s'effectue très souvent par l'intermédiaire d'une classe particulière de personnes appelées *mei-jin*, véritables agents matrimoniaux, ayant pour profession de tenir registre des partis disponibles. Quand tout est arrêté, les cérémonies commencent. Tout d'abord, le père et le frère du fiancé envoient un de leurs amis à la famille de la jeune fille, pour s'enquérir de son prénom et de la date de sa naissance, afin qu'on puisse, par la comparaison des horoscopes, s'assurer que l'union projetée promet d'être heureuse.

Ces préliminaires accomplis, si les signes sidéraux sont favorables, le messager vient demander la main de la future épouse. La réponse est naturellement affirmative, mais verbale. La famille du fiancé réclame un engagement écrit, et, ce contrat signé, elle envoie aux parents de la jeune fille des présents en rapport avec sa fortune. Il ne reste plus qu'à fixer le jour du mariage, non sans avoir consulté l'almanach. Ce jour venu, le fiancé envoie ses amis, avec accompagnement de musiciens et de lanternes, chercher sa jeune femme, qui lui est aussitôt amenée en pompe.

Il y a quelquefois des surprises pénibles, résultant de ce que les charmes de l'épousée ne répondent pas à ce qu'on attendait. Gray raconte une scène de ce genre dont il a été témoin. Le mariage était célébré chez la mère du fiancé, déjà fort avancée en âge et en train de mourir, ce qui avait fait hâter la cérémonie. Les amis amenèrent la jeune épouse, enveloppée, selon l'habitude, des voiles les plus épais. Aussitôt on procède à sa toilette de bienvenue, on la débarrasse de ses voiles, pour qu'elle puisse s'asseoir entre des flambeaux, devant la